

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3094**

commune (s) : Oullins

objet : Revente, à la Commune, de 2 parcelles de terrain situées rue de Merlo

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 26 mars 2012****Décision n° B-2012-3094**

commune (s) : Oullins

objet : **Revente, à la Commune, de 2 parcelles de terrain situées rue de Merlo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par la Ville d'Oullins en vue de l'acquisition, par exercice du droit de priorité, de 2 parcelles de terrain appartenant à l'Etat situées rue de Merlo à Oullins.

En effet, la Ville d'Oullins, bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire de ces parcelles accordée par l'Etat, au titre des équipements sportifs aménagés sur l'une d'elles, a souhaité se rendre propriétaire desdites parcelles.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville d'Oullins, qui préfinance cette acquisition, s'engagerait à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens, au prix de 123 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville d'Oullins aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 15 novembre 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente à la Ville d'Oullins, pour un montant de 123 000 €, de 2 parcelles de terrain situées rue de Merlo à Oullins, sur une partie desquelles sont aménagés des équipements sportifs dont elle assure l'entretien.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1750, le 17 octobre 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 123 000 €, ainsi que les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.**